



HERBICIDE pour le désherbage des cultures de pommes de terre*

*Cf. tableau des usages.

Bastille®

Conditionnement(s)

Boîte 5 kg

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 15-5

Formulation : granulés dispersibles dans l'eau

Numéro AMM : 9800126

Détenteur d'homologation : Bayer SAS
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09
France

Substance active : flufenacet
Teneur : 240g/kg, soit 24% (m/m)
Famille chimique : oxyacétamides
Mode d'action : Inhibition de l'allongement cellulaire des méristèmes racinaires et aériens, bloquant ainsi la croissance et le développement des tissus.

Substance active : métribuzine
Teneur : 175g/kg, soit 17.5% (m/m)
Famille chimique : triazinones
Mode d'action : Absorbé par les racines et le feuillage des mauvaises herbes, il agit en bloquant la photosynthèse.

Description

BASTILLE associe deux substances actives, issues de la recherche Bayer, à spectres complémentaires :

- le flufenacet (FOE), de la famille des oxyacétamides, agit en inhibant la division cellulaire au niveau des méristèmes racinaires et aériens, bloquant la croissance et le développement des tissus. Le flufenacet est efficace sur les graminées et sur certaines dicotylédones.

- la métribuzine, de la famille des triazinones, agit en inhibant la photosynthèse après absorption par les racines et les feuilles des adventices sensibles. Elle est efficace principalement sur les dicotylédones et certaines graminées.

Grâce aux propriétés de ces deux substances actives, BASTILLE est efficace à la fois sur de très nombreuses dicotylédones et les graminées. Leur complémentarité apporte ainsi à BASTILLE un très large spectre pour le désherbage des pommes de terre.

Préparation

Préparation du sol et de la culture

Bastille s'applique en pré-levée des pommes de terre, après le dernier buttage, sur sol rattaché. Appliquer Bastille sur plants sains et bien conservés.

Préparation de la bouillie

Verser Bastille, présenté sous forme de granulés dispersibles dans l'eau, dans la cuve du pulvérisateur à demi remplie d'eau, le système d'agitation étant en marche pour obtenir une bonne mise en suspension. Compléter avec la quantité d'eau nécessaire à l'application en maintenant l'agitation.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Tableau des usages de Bastille. Le tableau est divisé en deux parties : 'CULTURES' et 'PRODIGES'. La partie 'CULTURES' est subdivisée en 'CULTURES DE POMMES DE TERRE' et 'CULTURES DE BETTERAVE'. La partie 'PRODIGES' est subdivisée en 'PRODIGES DE BETTERAVE' et 'PRODIGES DE POMMES DE TERRE'. Les cellules du tableau contiennent des pictogrammes (un arbre pour les cultures, un pot pour les prodiges) et des informations sur les produits à utiliser (Bastille, Flufenacet, Métribuzine) et les doses (g/ha).

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

Agiter énergiquement la préparation pendant l'application.

Sélectivité :

Bastille fait preuve d'une très bonne sélectivité sur de nombreuses variétés de plants, primeur, féculé et consommation.

Quelques variétés sont cependant à exclure, notamment : Belle de Fontenay, Fambo, Friesländer, Hermès, Lady Christl, Lyra, Morène, Concorde, Pasha. Pour avoir d'avantage d'informations sur les sensibilités variétales, consulter Bayer Services Infos.



Cultures adjacentes:
L'application de Bastille est possible sur pommes de terre adjacentes à des cultures de pommes de terre, maïs, lin, tournesol, pois quel que soit le stade de ces cultures.
Bastille peut être appliqué sur pommes de terre adjacentes à une culture de betteraves non encore levées. Sur des betteraves levées adjacentes, et en cas de dérive lors du traitement, des symptômes de phytotoxicité peuvent être observés sur les premiers mètres.
Ne traiter que par temps calme et en utilisant des techniques limitant la dérive (buses anti-dérive, réduction de la vitesse du tracteur) afin d'éviter tout entraînement du produit sur les betteraves voisines.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement
Dangereux pour l'environnement		



AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Attention



P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur les parcelles au voisinage d'un point d'eau sans avoir mis en place un dispositif de cloisonnement des inter-rangs pour éviter le ruissellement.
SPe3 - Pour protéger les arthropodes et les plantes non

cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
Délai de rentrée
48 heures après traitement.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins
Conseils généraux
S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion
Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C
Température maximum : 40°C
N°ONU : 3077



Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Pomme de terre	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.5kg/ha	1 trait./an Application en pré-levée après buttage effectuée au plus tard à BBCH 09.	BBCH 09	1a, 1b, 2a, 4a

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>
Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.
Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.

1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur les parcelles au voisinage d'un point d'eau sans mettre en place un dispositif de cloisonnement des inter-rangs pour éviter le ruissellement.

2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles
2a. . Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

4. Plantes non-cibles
4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Champ d'activité

Champs d'activité de Bastille en pré-levée à 2,5 kg/ha :

	sensibles à très sensibles	moyennement sensibles	peu sensibles
Graminées	Digitaire sanguine, panic pied de coq, Pâturin annuel, Ray grass, sétaires		
Dicotylédones	Aethusa,Amarante réfléchie, Arroche étalée, Chénopode blanc, Coquelicot, Fumeterre, Gaillet, Lamier pourpre, Laiteron, Matricaires, mercuriale, Morelle, Mouron des oiseaux, Mouron rouge, Ortie brûlante,Pensée, Ravenelle, Renouée des oiseaux, Renouée persicaire,Sénecon vulgaire, Véroniques	Renouée liseron	

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

usages possibles : pommes de terre de consommation, primeur, féculière, plants.
Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Classification HRAC

15 - Inhibition de l'allongement cellulaire des méristèmes racinaires et aériens, bloquant ainsi la croissance et le développement des tissus.
5 - Absorbé par les racines et le feuillage des mauvaises herbes, il agit en bloquant la photosynthèse.

Conditions du milieu

Un sol humide, ou des précipitations qui suivent l'application, favorisent la bonne absorption de Bastille, et donc son efficacité.

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Dans le cas d'une rotation normale, après une pomme de terre désherbée avec Bastille, il est possible d'implanter: céréales d'hiver, betteraves, chou-fleur (à condition de ne pas dépasser la dose de 1 kg/ha), carotte, colza, maïs, pois, tournesol, soja, tomate.
Ne pas implanter de cultures de poireau et de haricot la même année.



L'implantation de toute autre culture se fera sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Cultures de remplacement

En cas d'accident nécessitant le remplacement de la pomme de terre désherbée avec Bastille, il est possible d'implanter:

- maïs, tournesol, soja, tomate.
- pois après labour uniquement.

L'implantation de cultures de haricot, luzerne, ray-grass, sorgho est déconseillée.

L'implantation de toute autre culture se fera sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						
BOTTES certifiées EN 13 832-3						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

⁽¹⁾ Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Mentions légales

Bastille® ▯ 240 g/kg flufenacet 175 g/kg métribuzine ▯ AMM n°9800126 ▯ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▯ ® Marque déposée Bayer

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 ▯ Sensibilisation cutanée, catégorie 1 ▯ Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 ▯ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2 ▯ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▯ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



▯ ▯ ▯ Attention ▯ ▯ ▯ H302 - Nocif en cas d'ingestion. ▯ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ▯ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. ▯ H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. ▯ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Mars 2024 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)